

DEPARTEMENT

DE

LA GUYANE



EXTRAIT

DU

REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE SAINT-LAURENT-DU-MARONI

ARRONDISSEMENT

DE

SAINT-LAURENT-DU-MARONI

CANTON

DE

SAINT-LAURENT-DU-MARONI

OBJET :

**ATTRIBUTION DE MARCHÉ A BONS
DE COMMANDE POUR LES TRAVAUX
DE REMPLACEMENT DE POTEAUX ET
DE BOUCHES INCENDIE**

Le nombre de Conseillers Municipaux en
exercice est de : 33



SEANCE DU 03 SEPTEMBRE 2012

L'an deux Mille douze, le Lundi trois
Septembre à dix huit heures trente minutes, le
Conseil Municipal de la Ville de Saint-
Laurent-du-Maroni s'est réuni sous la
présidence de Monsieur Léon BERTRAND,
Maire, suite à la convocation adressée le **28
Août 2012.**

PRESENTS : M. Léon BERTRAND, Maire -
Mme. Sophie CHARLES - M. Philippe JOAN
M. Laurent ADELAAR - Mme. Yvonne
VELAYOUDON M. Germain BALMOKOUN
Mme. Bénédicte FJEKE - M. Franck
THOMAS Mme. Diana JOJE-PANSA - M.
Sylvio VAN DER PIJL - M. David
CHEMINEL - Mme. Josette LO-A-TJON -
M. Gilbert SAINTE-LUCE - Mme. Cécile
ALFRED - M. Michel VERDAN - Mme.
Hélène PERRET - M. Bernard SELLIER -
M. Jean GONTRAND M. Patrick ARMEDE
M. Serge-Aimé SAINT-AUDE - M. Jean-Elie
PANELLE -

**ABSENTS AYANT DONNE
PROCURATION :**

Mme. Edmonde MARTIN à M. Franck
THOMAS - Melle Ruth SIMON à M. Jean
GONTRAND - M. Jean-Paul RANDOLPH à
M. Serge-Aimé SAINT-AUDE -

ABSENTS EXCUSES : M. Roland JOSEPH
M. Jocelyn MADELEINE - Mme. Malaïka
ADAM - Melle. Jessie BERTRAND - M.
Bernard BRIEU - Mme. Daniéla STOMP -

ABSENTS NON EXCUSES : Melle Claude
Lyvie - M. Alain PANELLE -

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme. Cécile
ALFRED -

Mme. Agnès BARDURY ayant quitté la
séance n'a pas pris part au vote de cette
délibération.

.../...

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'une mise en concurrence suivant une procédure adaptée selon les dispositions de l'article 28 du code des marchés publics, a été lancée pour le passage d'un marché à bons de commande relatif aux travaux de remplacement de poteaux et de bouches incendie.

Ce marché vise à permettre le remplacement plus rapide des poteaux et des bouches incendie hors service, en évitant les délais de mise en concurrence dès lors qu'un hydrant est endommagé.

Une seule entreprise a remis une offre dans les délais, la Société Guyanaise Des Eaux.

La commission d'appel d'offres, réunie le 12 Juillet 2012 a procédé à l'ouverture du pli et après vérification de son contenu quant aux capacités techniques et financières de la société, a demandé aux services techniques d'examiner l'offre de la SGDE.

A l'issue du rapport d'analyse, il apparaît que les prix proposés par la SGDE sont très attractifs. Ces prix s'avèrent en effet, être inférieurs de plus de 30% aux prix actuellement obtenus sur devis pour le remplacement de poteaux et de bouches incendie endommagés.

Au regard de cette analyse, la commission d'appel d'offres a décidé de retenir l'offre du candidat SGDE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE :

↳ **D'ATTRIBUER** le marché à bons de commande relatif aux travaux de remplacement de poteaux et de bouches incendie à la Société Guyanaise Des Eaux ;

↳ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'adjoint habilité à signer tout document se rapportant à ce projet.

Fait à Saint-Laurent-du-Maroni, les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
SAINT LAURENT DU MARONI, le 04 Septembre 2012

LE MAIRE



L. BERTRAND

